



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mai 2018

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-quatorzième session

Point 5 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

74/10. Application de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 70/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en date du 23 mai 2014, relative à la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle elle a notamment décidé de convoquer la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique,

Prenant note des résultats de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok du 21 au 24 novembre 2017^{1,2},

1. *Fait sienne* la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique² ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) D'accorder la priorité à l'application de la Déclaration ministérielle ;

b) De continuer d'accorder la priorité au renforcement de la coopération et de l'intégration économiques en Asie et dans le Pacifique dans le programme de travail et dans l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ;

¹ ESCAP/74/33.

² ESCAP/74/33/Add.1.

c) De continuer de faciliter les efforts engagés par les États membres en matière de coopération et d'intégration économiques régionales de manière à promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030³ ;

d) D'appuyer la convocation d'une troisième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique en 2021, s'il y a lieu ;

e) De rendre compte à la Commission à ses soixante-seizième et soixante-dix-huitième sessions de l'application de la présente résolution.

*Septième séance plénière
16 mai 2018*

³ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.